

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2025-006/COM/DAREN/PRGDD EN VUE DE LA  
CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE POUR LE RECRUTEMENT PAR LA  
PROCEDURE SIMPLIFIEE DE LA BOAD D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR  
LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET REGIONAL  
D'APPUI À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS ET DE RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS NON INTENTIONNELS  
(UPOP) ET DE MERCURE DANS LES PAYS DE L'UEMOA**

**1.** La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources financières reçues de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'évaluation à mi-parcours du Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des Polluants Organiques Persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA.

Pour soutenir les États de l'UEMOA dans leurs engagements en faveur de la protection de l'environnement et renforcer leur lutte contre les pollutions et nuisances, il est mis en place une politique régionale ambitieuse en cohérence avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Grâce à cette approche intégrée et solidaire, la Commission de l'UEMOA se positionne comme un acteur clé dans la protection de l'environnement notamment en matière de lutte contre les pollutions et nuisances et de lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, tout en favorisant un développement économique inclusif et durable.

Fort de ces engagements, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la BOAD et le FEM a initié la mise en œuvre du projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA afin de prendre en charge cette problématique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu de faire une évaluation à mi-parcours.

**2. Les objectifs attendus sont :**

- évaluer la pertinence des activités du projet en relation avec le contexte actuel ;
- évaluer l'efficacité de l'exécution du projet en documentant les résultats obtenus et en analysant dans quelle mesure ces résultats contribuent à améliorer la performance du projet ;
- analyser l'efficience du processus de l'exécution globale, y compris la performance des partenaires ;
- analyser le degré de conformité du dispositif du projet avec les obligations légales (accords juridiques) de l'accord de financement ;
- évaluer l'adéquation et la performance de l'arrangement institutionnel et organisationnel en place, de la gestion fiduciaire, technique, administrative et de la passation des marchés ainsi que des risques de blocage et de dysfonctionnement organisationnel et opérationnel ;
- examiner les conditions nécessaires à la pérennité des résultats du projet après sa mise en œuvre et faire des recommandations ;
- analyser les relations de collaboration/partenariat et la perception des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires au regard des résultats escomptés ;
- formuler des recommandations pertinentes basées sur des résultats crédibles en vue d'un ajustement réaliste et de prendre des mesures de redressement si nécessaire, afin d'améliorer les performances du projet et de permettre à celui-ci d'atteindre effectivement son objectif de développement ;
- proposer au besoin une réallocation des fonds par composante/sous-composante en fonction des recommandations formulées et éventuellement des nouvelles activités proposées ainsi qu'un nouveau calendrier d'exécution ;

**3. La durée de l'évaluation sera de deux (2) mois.**

4. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, le Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, invite les candidats intéressés (Consultants individuels), régulièrement installés dans un Etat membre de l'UEMOA, à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci dessus décrites.
5. Les consultants individuels intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprecier leurs expériences et expertises pour ces prestations, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ladite prestation (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, moyens matériels, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires, etc.).

La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base de la pondération ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximales
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
3 - « Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »	10
<b>Total des points</b>	<b>100</b>

6. Pour tous renseignements (besoins de TdRs), veuillez contacter :

- Monsieur Bonfils Yao KOKO, Tél : +226 25 42 51 72, Email : [bykoko@uemoa.int](mailto:bykoko@uemoa.int) ;
- Monsieur Benjamin T. KARAMBIRI, Tél : +226 70 25 57 49; Email: [btkarambiri@uemoa.int](mailto:btkarambiri@uemoa.int)

Aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi, de 07h 30 mn à 12h 30 mn et de 13h 30 mn à 16h 30 mn.

Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en trois (03) exemplaires, doivent être déposées au bureau du courrier de la Présidence de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 ; Burkina Faso - Tél : (226) 25 31 88 73 à 76, Email : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int), sis à Koulouba au plus tard le 23 décembre 2025 à 9 heures 00 mn précises heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn au 2<sup>ème</sup> étage du complexe administratif sis à Ouaga 2000 dans la salle de réunion du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN).

7. L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et porter visiblement la mention : « Manifestation d'intérêt n° 2025-006/COM/DAREN/PRGDD en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement par la procédure simplifiée de la BOAD d'un consultant individuel pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA».



Mahamadou GADO